



# ATTESTATION À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES COMPACTEURS

O Durée 8 heures

25

Date début prochaine session

11/11/2025

Nb places dispo.

Complet

Langue **FR** 

Q LIEU DE LA FORMATION

Référence : E3105

**Effectif max**: 3 participants **Quand**: Suivant planning et sur

demande

**IFSB** 

Rythme : journée Langue : FR;DE Tarif : 700,00 € HTVA

ACCÈS AU LIEU DE FORMATION

INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL DU BATIMENT SA.

## **PUBLIC CIBLÉ**

Salarié des entreprises de construction

## **OBJECTIF**

Être capable de conduire un compacteur en respectant les règles de sécurité, suivant la recommandation de prévention établie par l'Association d'Assurance Accidents (AAA).

## **CONTENU DE LA FORMATION**

Théorie:

- Réglementation
- Technologies et caractéristiques des engins
- Fonction des organes de service et des dispositifs de sécurité
- Prise de poste et fin de poste
- Règles de circulation et de conduite
- Les risques lors de l'utilisation de l'engin
- Etiquetages de produits dangereux et de manutention
- Signalisation et balisage

#### Pratique:

- Prise de poste
- Adéquation de l'engin
- Familiarisation au poste de conduite
- Conduite et manipulation
- Fin de poste

# PRÉ-REQUIS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION

- Le stagiaire doit avoir 18 ans au moins.
- Être en possession d'une fiche médicale stipulant la permission de conduire un engin de la catégorie C.
- La formation s'adresse aux personnes expérimentées.

## **PÉDAGOGIE**

La pédagogie s'articule entre une alternance théorie/pratique dont les objectifs généraux sont la maîtrise sur le plan pratique et technologique de la conduite d'un compacteur.

### **VALIDATION DE LA FORMATION**

A l'issue de la formation, une évaluation sera réalisée (évaluation théorique et pratique), le candidat devra obtenir une moyenne de 7/10 en théorie comme en pratique, avec un minimum de 7/10 pour certains points spécifiques, dits éliminatoires selon la recommandation. Le passage avec succès de l'évaluation théorique est nécessaire pour l'admission à la formation pratique. En cas de réussite le candidat se voit délivrer par notre organisme de formation une attestation de conduite en sécurité avec mention du type d'engin concerné.

Une remise à niveau périodique pour ce type d'engin est exigée tous les 10 ans.

